M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, par jugement du 27 juin 2017, le tribunal de commerce de Liège avait déclaré ouverte la procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif et accordé à Life Pharma un sursis de trois mois, soit jusqu'au 27 septembre 2017.

Par jugement du 11 août 2017, l'objectif de la procédure de réorganisation judiciaire, dont Life Pharma bénéficiait, avait été modifié, celui-ci devenant le transfert sous autorité de justice de l'entreprise ou de ses activités.

Deux avocats avaient été désignés en qualité de mandataires de justice chargés d'organiser et de réaliser le transfert.

Le 31 août, la société avait introduit une requête demandant la prolongation du sursis jusqu'au 27 novembre, soit deux mois de plus afin de permettre aux mandataires de justice d'organiser le transfert d'activités dans les meilleures conditions possible, sachant que la date limite de réception des offres de reprise avait été fixée au 30 octobre 2017.

Malheureusement, les mandataires de justice n'ont reçu aucune offre valable dans le délai imparti alors que jusque-là, trois candidats potentiels demeuraient en lice.

Le conseil d'administration de la société a dû se résoudre à demander à l'avocat de l'entreprise d'introduire une requête en fin anticipée de la PRJ. S'en est suivi l'aveu de faillite examiné par le tribunal de commerce de Liège à l'audience de ce mardi 7 novembre 2017.

Depuis l'annonce de la faillite, la gestion de l'entreprise est uniquement entre les mains des curateurs désignés par le tribunal de commerce. Cela implique que ceux-ci effectuent leur mission de manière confidentielle et la Région ne dispose pas d'autres éléments d'information à l'heure actuelle.

À l'heure actuelle toujours, tous les travailleurs sont en fonction, dans la mesure où la curatelle négocie toujours – c'est la bonne nouvelle – avec de potentiels repreneurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse.

Je suis rassurée quant au fait que les curateurs puissent trouver une solution pour ces 72 travailleurs.

J'imagine que c'est une situation particulière, mais je voulais quand même vous sensibiliser justement à un cas précis de faillite et voir si, dans ce cas, une cellule était possible au-delà de la faillite. Je suppose que dans ce cas-ci, on n'est pas encore à ce stade.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA MOBILISATION POUR L'ENTREPRISE 3M À NIVELLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mobilisation pour l'entreprise 3M à Nivelles ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, l'entreprise 3M Nivelles vit toujours dans une grande incertitude.

Il s'agit ici d'un exemple criant d'une multinationale qui décide la fermeture d'une unité de production pourtant bénéficiaire et à haute valeur ajoutée. Cent sept personnes, 107 emplois directs et leurs familles sont touchés.

Officiellement, la direction tient un discours qui dit vouloir vendre, mais qui impose des clauses et des conditions notamment de confidentialité telles que la cession devient très difficile.

Après la réunion entre la direction et le syndicat de 3M, une rencontre avec la SOGEPA serait prévue. La SOGEPA jouerait les intermédiaires dans une situation où l'entreprise bénéficiaire freine les possibilités de reprise.

Cette réunion de conciliation, selon mes informations, était fixée au 23 novembre.

Quelles sont les conclusions de la réunion de conciliation ? Qu'en est-il du côté de la SOGEPA ? Quelles sont les actions que vous comptez entreprendre, ou quelles actions entreprenez-vous ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, nous suivons de près l'évolution de la situation d'Owen Board, filiale du groupe 3M et qui a pour activité la

production d'outils abrasifs pour l'industrie du verre et mécanique.

Deux réunions se sont tenues. Une première le 14 novembre dernier, réunissant mon cabinet, la SOGEPA et les représentants des travailleurs à leur demande.

Une deuxième réunion a eu lieu le 24 novembre dernier, réunissant mon cabinet, la SOGEPA, l'AWEx et la direction dont les responsables d'Owen Board à Nivelles, mais aussi de 3M Europe dont le siège se situe à Diegem.

J'ai également procédé à l'envoi d'un courrier d'interpellation à l'attention de la direction Europe et Monde du groupe 3M.

L'intervention de mon cabinet dans ce dossier consiste à s'assurer qu'aucune piste ou projet visant le maintien d'une activité et des emplois sur le site de Nivelles ne soit négligé.

Il s'agissait de la principale préoccupation exprimée par les travailleurs.

Lors de la réunion avec la direction, celle-ci nous a informés que deux industriels étaient récemment revenus sur le dossier.

Suite à cette information, le travail a repris normalement le 24 novembre, après trois jours de grèves et neuf jours de travail, mais avec rétention des commandes.

Les travailleurs ont compris que leur intérêt était de maintenir une exploitation normale dans un tel contexte. Il est néanmoins beaucoup trop tôt pour se prononcer sur les chances de voir aboutir un projet de reprise que nous espérons, évidemment, tous.

Le plan social discuté entre la direction et les travailleurs est un autre élément, vu l'incertitude quant à une éventuelle reprise et les discussions doivent se poursuivre. Celles-ci sont encadrées par le conciliateur social.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). **-** À mon tour, je vous remercie pour vos réponses. Deux pistes, si je vous entends bien. Un projet de reprise potentiel et des organisations syndicales qui ont fait en sorte que le travail reprenne de manière à ce que l'outil soit maintenu et en état.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, le cas échéant, ultérieurement pour suivre de près ce dossier, de sorte que 3M Nivelles soit une entreprise encore effective et les emplois concrets.

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS WALLONS VERS LA FLANDRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mobilité des travailleurs wallons vers la Flandre ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). - Monsieur le Ministre, dans un entretien accordé à *L'Écho* le 10 novembre passé, le Ministre-Président flamand Geert Bourgeois a fait le point sur la situation macro-économique en Flandre tout en ouvrant une parenthèse sur la Wallonie.

Selon lui, les travailleurs wallons ne seraient pas assez mobiles. Ils ne seraient pas assez nombreux à franchir la frontière linguistique qui nous sépare de la Flandre, tandis que les Français continuent de s'y rendre pour y travailler. Pourtant, certaines régions flamandes, dont la Flandre occidentale, dont le taux de chômage flirte avec 3 % proposent encore de nombreux postes de travail.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les articulations et les synergies transfrontalières entre le FOREm et le VDAB ? Le FOREm reçoit-il encore suffisamment d'offres d'emploi émanant de la Flandre ? Quel est le taux de réponse à ces offres d'emploi ?

Le ministre-président flamand semble pointer du doigt le manque de mobilité des Wallons.

Le FOREm confirme-t-il ce manque de mobilité ou a-t-il identifié d'autres obstacles qui empêchent les demandeurs d'emploi de franchir la frontière linguistique ?

Pour terminer, quelles sont les pistes développées par le FOREm afin d'encourager les demandeurs d'emploi à vaincre ces éventuelles réticences ?

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi wallons doit être renforcée et cet axe de travail se